

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

« Partagez-nous votre projet de portes et fenêtres Fenplast! »

1. ORGANISATION DU CONCOURS

Le concours « **Partagez-nous votre projet de portes et fenêtres Fenplast!** » est organisé par Fenplast inc. (ci-après « l'organisateur »).

2. DURÉE DU CONCOURS

Le concours est tenu en continu. Chaque mois constitue une période de participation distincte débutant le premier jour du mois à 0 h 00 et se terminant le dernier jour du mois à 23 h 59 (heure de l'Est)

3. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Canada, âgée de 18 ans ou plus au moment de sa participation.

Sont exclus :

Les employés de Fenplast, de ses filiales, agences et partenaires, ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés

4. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer, les personnes doivent :

- Remplir le formulaire officiel disponible sur le site de Fenplast
- Soumettre au moins une photo d'un projet résidentiel incluant des produits Fenplast (portes et/ou fenêtres)

Les photos doivent être :

- Être authentiques et prises par le participant ou avec son autorisation
- Représenter une installation réelle

Aucun achat n'est requis pour participer au concours.

5. LIMITE DE PARTICIPATION

Chaque projet soumis donne droit à une (1) participation.

Un même projet ne peut être soumis qu'une seule fois. Toutefois, une personne peut soumettre plusieurs participations si celles-ci concernent des projets différents.

6. PRIX

Chaque mois, un (1) prix est attribué :

- Une carte-cadeau prépayée d'une valeur de **150 \$ CAD**

Le prix :

- Doit être accepté tel quel
- N'est ni transférable, ni échangeable contre de l'argent

7. TIRAGE

Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les participations admissibles.

- Le tirage a lieu dans les 5 premiers jours ouvrables du mois suivant
- La sélection est faite de façon aléatoire

8. ATTRIBUTION DU PRIX

Le participant sélectionné sera contacté par courriel ou téléphone.

Pour être déclaré gagnant, il devra :

- Répondre dans un délai de cinq (5) jours
- Accepter le règlement du concours

À défaut, un nouveau tirage pourra être effectué.

9. CONDITIONS RELATIVES AUX PHOTOS

En participant, vous déclarez que :

- Vous êtes le titulaire des droits des photos soumises ou que vous avez obtenu les autorisations nécessaires
- Les photos ne portent pas atteinte aux droits de tiers

10. UTILISATION DES PHOTOS

En participant au concours, vous autorisez Fenplast à utiliser les photos soumises :

- Sur son site web

- Sur ses réseaux sociaux
- Dans ses outils promotionnels et publicitaires

Cette utilisation est effectuée sans compensation et pour une durée illimitée.

11. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

L'organisateur n'est pas responsable :

- Des problèmes techniques liés au site ou au formulaire
- Des participations perdues, incomplètes ou reçues en retard

12. MODIFICATION

Fenplast se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours en tout temps, sans préavis.

13. DÉCISIONS

Toute décision de l'organisateur est finale et sans appel.

14. LOIS APPLICABLES

Le concours est régi par les lois en vigueur au Canada et dans la province de Québec.

15. ACCEPTATION

La participation au concours implique l'acceptation complète des présents règlements.